

14ème législature

Question N° : 645	De M. Lionel Tardy (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		Ministère attributaire > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > statistiques	Analyse > données publiques. mise en ligne. perspectives.
Question publiée au JO le : 10/07/2012 Réponse publiée au JO le : 24/09/2013 page : 10149 Date de changement d'attribution : 25/06/2013 Date de renouvellement : 27/08/2013		

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la politique d'ouverture des données publiques, qui consiste à mettre à la disposition de tous des données produites par les services de l'État, dans un format permettant leur réutilisation. Il souhaite connaître sa position sur cette politique et les actions qu'elle compte entreprendre, au sein de ses services, sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative s'inscrit pleinement dans la politique d'ouverture des données publiques qui contribue à renforcer la transparence de l'action de l'Etat et constitue un vecteur d'innovation et de développement pour l'économie. Il a ainsi privilégié la mise à disposition, via la plateforme data. gouv. fr, des données relevant de son périmètre les plus propices à une appropriation citoyenne et à la création de nouveaux services. Il met à disposition ces informations sous la forme de bases de données, de manière à fournir une information exhaustive et à en faciliter la réutilisation la plus large possible. A titre d'exemple, la mise à disposition du recensement des équipements sportifs - qui inventorie 320 000 équipements sportifs, espaces et sites de pratiques sur le territoire national dont les caractéristiques principales sont décrites au moyen d'une cinquantaine de variables - répond à ces finalités. Les données issues du recensement des équipements sportifs possèdent aussi un très fort potentiel de réutilisation par le biais d'applications internet de géolocalisation. De la même manière, le ministère chargé des sports souhaite faire bénéficier l'ensemble des acteurs du monde sportif et, au-delà, l'ensemble de nos concitoyens, des données issues du recensement des licences qui, en mesurant le niveau et l'évolution dans le temps de la pratique sportive encadrée, constituent une avancée essentielle dans la connaissance du fait sportif, et un outil indispensable au développement des pratiques sportives. La plateforme data. gouv. fr fournit également un panorama de statistiques dans les domaines de la jeunesse (démographie, scolarité, santé, emploi, loisirs, ...) et de la vie associative (secteurs d'activité des associations, répartition géographique, budget, gouvernance, ...).